

DÉLIBÉRATION

Congrès

Séance du 15 octobre 2024

Délibération
n°156 -2024
Point 3

Point 3 de l'ordre du jour
Evaluation mi-parcours des Instituts Thématisques Interdisciplinaire : dotations 2025-2028

EXPOSE DES MOTIFS :

Les Instituts Thématisques Interdisciplinaires (ITI) sont au cœur de la stratégie de développement de l'Université de Strasbourg, réalisée en partenariat avec le CNRS et l'Inserm. Ils constituent un pilier de l'évolution du paysage de la recherche et de la formation du site universitaire strasbourgeois. En consolidant le lien entre recherche et formation, par l'association d'un cluster recherche à une formation innovante, les ITI offrent une approche intégrée pour comprendre et contribuer à relever les grands défis scientifiques et sociétaux du 21e siècle. Sur la base de l'évaluation à mi-parcours des projets menée par un jury international, le comité décisionnel du 12 juillet 2024 sous la présidence du président de l'Université de Strasbourg, en présence des PDG du CNRS et de l'Inserm, a renouvelé la labellisation de 13 ITI initiaux (11 ITI à 8 ans et 2 ITI probatoires) et a labellisé deux nouveaux projets pour la seconde phase de la programmation 2021-2028. Il s'agit maintenant de définir les modalités de détermination des dotations à affecter aux ITI pour la période 2025-2028 et d'en définir les montants.

A. Modalités de détermination des dotations à affecter aux ITI pour la période 2025-2028

1. Principes généraux

Chaque ITI bénéficie de deux enveloppes intitulées « Recherche » et « Formation » dans une répartition approchant respectivement les 75% et 25%, et provenant de deux sources de financement distinctes.

Les principes de calcul des dotations sont fonction de critères, appliqués différemment selon la typologie du label initial de l'ITI (ITI labellisé pour 8 ans, ITI probatoire labellisé pour 4 ans, ITI nouvellement créé) et de la source de financement (IdEx-Programmation ITI, Projet France 2030 SFRI-STRAT'US¹, Projet France 2030 ExcellencES-Senssus²).

¹ Shaping Research and Training talents et the University of Strasbourg STRAT'US (ANR-22-SFRI-0012)

² Strategic Engagement for Students, Sustainability and Society at the University of Strasbourg – Senssus (ANR-23-EXES-0012)

2. Modalités pour les 11 ITI labellisés pour 8 ans et confirmés par l'évaluation mi-parcours

2.1 Enveloppe « Recherche »

La dotation annuelle brute « Recherche » est attribuée sur crédits IdEx. Dans le cadre de l'évaluation à mi-parcours un suivi du taux de réalisation des dépenses des projets a été réalisé, témoignant d'une capacité de dépense maximale non encore atteinte.

Ceci étant constaté et conformément à la décision du CA de l'Université du 8 octobre 2024, les frais de gestion sont placés à hauteur de 20% (au lieu de 8% sur la période 2021-2024) et viendront diminuer d'autant la dotation nette pour la période 2025-2028. Ces frais seront prélevés à la source.

Ainsi la dotation de l'enveloppe « recherche » est maintenue en brut à l'identique de celle attribuée durant la période 2021-2024 mais est revue à la baisse en net.

2.2 Enveloppe « Formation »

La dotation annuelle brute « Formation » est attribuée sur crédits STRAT'US.

Afin d'anticiper au mieux l'évaluation mi-parcours du projet STRAT'US fin 2025, la capacité de dépense sur la durée du projet est prise en compte.

Le montant de la dotation des crédits SFRI alloués est ajusté sur la période 2025-2028 en fonction du taux de consommation des crédits SFRI selon le barème suivant :

Taux de consommation SFRI 2021-2023	Baisse dotation SFRI (frais de gestion inclus)
Plus de 64 %	0%
De 54 % à 64%	-10%
De 40 % à 54 %	-20%
Moins de 40 %	-30%

Les frais de gestion affectés aux crédits SFRI-STRAT'US sont maintenus à 8% (règlement financier ANR) pour la période 2025-2028.

2.3 Dotation finale

La dotation 2025-2028 est constituée par le cumul des parts IdEx et STRAT'US ainsi ajustées (frais de gestion inclus).

Il est précisé que l'attribution d'une note B par le jury entraîne la poursuite du financement à titre probatoire pour l'année 2025 et la nécessité d'élaborer et de transmettre un plan d'actions répondant aux recommandations du jury et directives de l'établissement. En cas d'évaluation positive fin 2025, le financement pourra être reconduit jusqu'en 2028.

Les crédits 2021-2024 non consommés restent alloués aux ITI indépendamment des modalités de détermination de la dotation 2025-2028.

Les crédits non consommés en fin de programmation 2021-2028 reviendront à l'établissement.

3. Modalités pour les deux ITI probatoires labellisés initialement pour 4 ans et reconduits pour la période 2025-2028

3.1 Enveloppe « Recherche »

Le statut d'ITI probatoire avait conduit à une dotation 2021-2024 sur crédits IdEx forfaitaire et constraint par rapport à la demande initiale.

La sortie du statut probatoire par la confirmation de l'évaluation mi-parcours s'accompagne d'une augmentation de la dotation des crédits IdEx de 50% (calculée sur la dotation initiale, frais inclus).

Ceci étant constaté et conformément à la décision du CA de l'Université du 8 octobre 2024, les frais de gestion sont placés à hauteur de 20% (au lieu de 8% sur la période 2021-2024) et viendront diminuer d'autant la dotation nette pour la période 2025-2028. Ces frais seront prélevés à la source.

3.2 Enveloppe « Formation »

La dotation annuelle brute « Formation » est attribuée sur crédits STRAT'US.

Afin d'anticiper au mieux l'évaluation mi-parcours du projet STRAT'US fin 2025, la capacité de dépense sur la durée du projet est prise en compte.

Le montant de la dotation des crédits SFRI alloués est ajusté sur la période 2025-2028 en fonction du taux de consommation des crédits SFRI selon le barème suivant :

Taux de consommation SFRI 2021-2023	Baisse dotation SFRI (frais de gestion inclus)
Plus de 64 %	0%
De 54 % à 64%	-10%
De 40 % à 54 %	-20%
Moins de 40 %	-30%

Les frais de gestion affectés aux crédits SFRI-STRAT'US sont maintenus à 8% (règlement financier ANR) pour la période 2025-2028.

3.3. Dotation finale

La dotation 2025-2028 est constituée par le cumul de la part IdEx et de la part SFRI-STRAT'US ainsi ajustées (frais de gestion inclus).

Les crédits 2021-2024 non consommés restent alloués aux ITI.

Les crédits non consommés en fin de programmation 2021-2028 reviendront à l'établissement.

4. Modalités de dotation des deux ITI nouvellement labellisés (anciennes Fédérations)

4.1 Dotation forfaitaire

Les fédérations FERED et ILC ont bénéficié de crédits d'animation pour la période 2021-2024 en vue de préparer la candidature à un label ITI à mi-parcours de la programmation.

En cas d'évaluation positive par le jury international par une note A+ ou A, l'ITI est labellisé, et une dotation forfaitaire est attribuée selon le principe suivant :

- Chaque projet a disposé de l'indication d'une dotation maximale lors du montage de son projet,
- La note attribuée par le jury conduit à une modulation de la dotation (A+ 90% du montant maximal autorisé et A 85% du montant maximal autorisé)
- La dotation est répartie en deux enveloppes selon les principes généraux à savoir : l'enveloppe Recherche à hauteur de 75% de la dotation, et l'enveloppe Formation à hauteur de 25% de la dotation

4.2 Enveloppe « Recherche »

La dotation annuelle brute « Recherche » est attribuée sur crédits Senssus.

Les frais de gestion sont de 8% selon le règlement financier de l'ANR.

4.3 Enveloppe « Formation »

La dotation annuelle brute « Formation » est attribuée sur crédits STRAT'US.

Les frais de gestion sont de 8% selon le règlement financier de l'ANR.

4.4 Dotation finale

La dotation 2025-2028 est constituée par le cumul de la part Senssus et de la part SFRI ainsi ajustées (frais de gestion inclus).

Les crédits 2021-2024 non consommés restent alloués aux projets.

Les crédits non consommés en fin de programmation 2021-2028 reviendront à l'établissement.

B. Dotations attribuées aux 15 ITI pour la période 2025-2028

Sur la base des modalités de détermination définies ci-dessus, les dotations annuelles attribuées aux ITI pour la période 2025-2028 sont arrêtées comme suit :

Tableau 1. Dotations annuelles brutes (en €) 2025-2028 des 13 ITI labellisés en 2019, confirmés et reconduits.

ITI	Dotation annuelle (FG inclus)	Dont IdEx (FG inclus)	Dont SFRI (FG inclus)
GeoT	425 416	346 400	79 016
HealthTech	1 015 849	782 557	233 292
HiFunMat	741 384	581 282	152 479
HiSAAR*	298 366	213 900	84 466
IMS	1 610 182	1 245 037	365 145
IRMIA++	727 840	577 333	150 507

Lethica	304 963	233 307	71 656
MAKERs	592 172	453 032	139 140
NeuroStra	632 938	523 154	109 785
QMat	918 560	918 560	N/A
SysChem	1 547 582	1 547 582	N/A
TRANSPLANTEX NG	756 145	599 785	156 360

*HiSAAR : dotation attribuée pour l'année 2025, reconductible après mise en œuvre d'une feuille de route répondant aux attentes du jury et aux directives institutionnelles.

	Dotation annuelle (FG inclus)	Dont IdEx (FG inclus)	Dont SFRI (FG inclus)
IMCBio+ (animation)	36 125	36 125	71 125
HepSys	311 081	311 081	N/A
INRT	2 063 442	2 063 442	N/A
NetRNA	928 549	928 549	N/A
MitoCross	596 426	596 426	N/A

Pour rappel, les ITI IMCBio+, Neurostra, QMat, SysChem sont également soutenus par les crédits d'une EUR labellisée et financée au niveau national, sous contrat ANR.

Tableau 2. Dotations annuelles brutes 2025-2028 des 2 ITI nouvellement créés au 1^{er} janvier 2025

ITI	Dotation annuelle (FG inclus)	Dont Senssus (FG inclus)	Dont SFRI (FG inclus)
LiRIC	212 500	149 868	62 632
SustainabilitI	425 000	318 711	106 289

En conclusion, le nouveau cadrage proposé, prenant en compte **l'augmentation des frais de gestion** des crédits IdEx et **l'ajustement aux taux de consommation** réels des crédits SFRI, combinés à la **mobilisation de crédits du projet Senssus**, permettent le financement des 15 ITIs retenus lors de l'évaluation mi-parcours en juillet 2024 par une enveloppe de **14,2M€/an**.

La phase 2 de la programmation ITI déclinée sur les années 2025-2028 mobilise trois sources différentes, IdEx, SFRI-STRAT'US et ExcellencES-Senssus. Malgré la reconduction de l'enveloppe IdEx dédiée pour les

4 premières années de la programmation, les dotations nettes affectées aux ITI traduisent une baisse de 14,6 % sur la seconde période liée à l'augmentation des frais de gestion de 8% à 20%, et une baisse moyenne de 18,5% sur la part SFRI suite à l'ajustement aux taux de consommations réels.

	2021-2024	2025- 2028
Crédits IdEx/an	12 066 928 €	11 957 551 €
Crédits SFRI/an	2 100 177 €	1 781 891 €
Crédits Senssus/an	N/A	468 579 €
Total/an	14 167 105 €	14 208 021 €

Délibération pour les membres du Congrès :

Le Congrès de l'Université de Strasbourg émet un avis favorable aux modalités de détermination des dotations annuelles à affecter aux ITI pour la période 2025-2028.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	127
Nombre de votants	78
Nombre de voix pour	48
Nombre de voix contre	19
Nombre d'abstentions	10
Ne participe pas au vote	1

Délibération pour les membres du CA :

Le Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg approuve les dotations annuelles affectées aux ITI pour la période 2025-2028.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	37
Nombre de votants	25
Nombre de voix pour	19
Nombre de voix contre	2
Nombre d'abstentions	4
Ne participe pas au vote	0

Destinataires :

- Madame la Rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur et de la recherche
- Direction générale des services
- Direction des finances
- Agence comptable

La présente délibération du Congrès et ses éventuelles annexes sont publiées sur le site internet de l'Université de Strasbourg.

Fait à Strasbourg, le 17 octobre 2024

La Directrice générale des services



Valérie GIBERT

